

RÈGLEMENTAIRE

La date de renouvellement de votre Certiphyto approche !

Vous avez fait partie de la première vague qui a obtenu le certiphyto en 2011 pour 10 ans ? Vous l'avez obtenu après le 1er octobre 2016 date à partir de laquelle sa validité est tombée à 5 ans ?

Vous arrivez donc en fin de validité du certificat qui vous permet d'acheter et d'utiliser des produits phytopharmaceutiques ! L'échéance du renouvellement approche à grand pas et vous ne vous êtes pas encore penché sur son renouvellement ?

Pas d'inquiétude plusieurs solutions s'offrent à vous :

Participer à une formation d'une journée sans évaluation



Valoriser la Formation Continue :

Dans les 3 ans précédant l'échéance du Certiphyto,

14 heures de



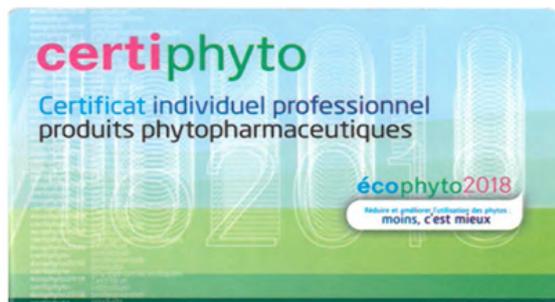
labellisées



module complémentaire d'1h30 sur les aspects réglementaires

Vous ne savez pas quand expire votre certiphyto ?

Rien de plus simple : Il vous suffit de vérifier sur votre attestation papier :



Activité(s) professionnelle(s) et catégorie(s)	
Spécialité(s)	
N° de(s) certificat(s)	
Délivré(s) par	DRAAF
Délivré(s) le	09/06/2015
Valable(s) jusqu'au	09/06/2020
• Décret n° AGRG1111616D du 18 octobre 2011	

La Chambre d'Agriculture du Lot est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Conformément à la directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009, au décret n° 2016-1125 du 11 août 2016 et aux articles R.254-8 à 254-14 du code rural et de la pêche maritime

M

Né(e) le 31 (MARNE)

est titulaire du (des) certificat(s) individuel(s) produits phytopharmaceutiques :

Usage agricole/Décideur – Exploitation (UADE)

Numéro de certificat :

Délivré le : 15/07/2010 par le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt GRAND EST.

Date début de validité : 15/07/2010

Date limite de validité : 15/07/2020



AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT



12 rue Henri Rivet-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagri.fr

Formation mises en place par votre Chambre d'Agriculture en lien avec la production viticole

Votre Chambre d'agriculture a mis en place des dates de formation renouvellement pour vous permettre de prolonger votre certiphyto. Il vous suffit de contacter le service formation qui vous proposera une date adaptée à votre demande au 05 65 23 22 13 ou par mail : formation@lot.chambagri.fr

Ces formations abordent des thématiques variées (vinification, conversion, maladies, biodynamie, pulvérisation...) et sont souvent labellisées Ecophyto. Participer à 14 h de formations ciblées sur des thématiques qui vous intéressent, plus un module en ligne, vous permet de renouveler votre certificat de façon moins contraignante, alors n'hésitez plus !

Si une ou plusieurs de ces formations vous intéressent vous pouvez contacter votre conseillère **Léa Bizeau** pour vous inscrire et/ou avoir plus de renseignements.

Toutes ces formations sont éligibles **VIVEA** pour les agriculteurs à jour de leur cotisation avec une

prise en charge totale et **OCAPIAT** pour une prise en charge partielle après en avoir fait la demande.

Vous aimeriez vous inscrire à une formation mais vous ne savez pas combien il vous reste de fonds VIVEA ? Il vous suffit de contacter VIVEA et ils vous renseigneront : 01 56 33 29 03

Si vous aimeriez avoir un conseil, un suivi ou une formation sur un thème spécifique, n'hésitez pas, nous sommes là pour répondre favorablement à vos demandes.

Agriculture biologique

Nos solutions d'accompagnement



VINIFICATION EN AB
Aspects réglementaires et
pratiques environnementales
19 NOVEMBRE
Vinifier selon les règles et pratiques
conformes à l'agriculture biologique.



CONVERTIR SON VIGNOBLE
Je me lance ! 8 DÉCEMBRE
Connaître les bases réglementaires
et techniques de l'agriculture
biologique en viticulture. Identifier
les changements à opérer pour la
conversion.



**PRÉPARATIONS NATURELLES
PEU PRÉOCCUPANTES (PNPP) en
viticulture**
17 DÉCEMBRE
Acquérir des techniques favorisant une
évolution progressive des pratiques
professionnelles vers des alternatives
sans pesticides. Connaître les
différentes préparations de plantes
et savoir les utiliser.



BIODYNAMIE EN VITICULTURE
Initiation - 1 ET 2 FÉVRIER,
Perfectionnement - 5 FÉVRIER
2021
Connaître les principes de la
biodynamie. Connaître les principales
techniques et savoir les mettre en
œuvre sur son exploitation.



**GESTION DES MALADIES
ET DES RAVAGEURS EN AB**
MARS 2021
Identifier les principaux ravageurs et
maladies et lutter efficacement avec
les moyens disponibles en AB.



MAÎTRISE DE LA PULVÉRISATION
JUILLET 2021
Optimiser la pulvérisation en utilisant
les moyens technologiques à notre
disposition.



**LA TRACTION ANIMALE
EN VITICULTURE -**
1^{er} TRIMESTRE 2021
Savoir travailler avec un cheval de
trait. Evaluer la faisabilité technique et
pratique du travail du cheval.



VINIFICATION EN AB
Aspects réglementaires et
pratiques environnementales
19 NOVEMBRE
Vinifier selon les règles et pratiques
conformes à l'agriculture biologique.



CONVERTIR SON VIGNOBLE
Je me lance ! 8 DÉCEMBRE
Connaître les bases réglementaires
et techniques de l'agriculture
biologique en viticulture. Identifier
les changements à opérer pour la
conversion.



**PRÉPARATIONS NATURELLES
PEU PRÉOCCUPANTES (PNPP) en
viticulture**
17 DÉCEMBRE
Acquérir des techniques favorisant une
évolution progressive des pratiques
professionnelles vers des alternatives
sans pesticides. Connaître les
différentes préparations de plantes
et savoir les utiliser.



BIODYNAMIE EN VITICULTURE
Initiation - 1 ET 2 FÉVRIER,
Perfectionnement - 5 FÉVRIER
2021
Connaître les principes de la
biodynamie. Connaître les principales
techniques et savoir les mettre en
œuvre sur son exploitation.



**GESTION DES MALADIES
ET DES RAVAGEURS EN AB**
MARS 2021
Identifier les principaux ravageurs et
maladies et lutter efficacement avec
les moyens disponibles en AB.



MAÎTRISE DE LA PULVÉRISATION
JUILLET 2021
Optimiser la pulvérisation en utilisant
les moyens technologiques à notre
disposition.



**LA TRACTION ANIMALE
EN VITICULTURE -**
1^{er} TRIMESTRE 2021
Savoir travailler avec un cheval de
trait. Evaluer la faisabilité technique et
pratique du travail du cheval.

Vos interlocuteurs

Contact
Service formation 05 65 23 22 13
lcom@crv@lotchemagri.fr

Conseillère Viticole
Léa BEZEAU
05 25 76 25 45
l.beau@lotchemagri.fr

Conseillère Agriculture Biologique
Lucile DRÉON
06 49 29 62 11
l.dreon@lotchemagri.fr

Modifiable, selon les conditions de vente sur demande.



Vers la fin du glyphosate ?



Le glyphosate est la deuxième substance active la plus vendue en France derrière le soufre. Jusqu'à maintenant sa dose maximale autorisée est de 2 200g/ha/an. En réalité cette dose n'est que très rarement atteinte, son utilisation est estimée entre 400 et 1 000g/ha/an. La plupart des vignes sont désherbées chimiquement uniquement sous le rang, l'inter-rang étant enherbé ou travaillé.

qui concerne la viticulture : certaines situations sont face à des impasses techniques, des sols caillouteux, à forte pente ou en terrasse ainsi que le contrôle des adventices vivaces installées ne permettent pas de pouvoir envisager pour le moment une alternative. Un autre problème devrait voir le jour et non des moindres, le manque de disponibilité à court terme des outils de travail du sol sous le rang.



Dans le cadre d'un plan de sortie du glyphosate l'ANSES a mis en place en 2018 une évaluation des alternatives non chimiques à cette molécule. Le but étant de mettre en lumière les possibilités de substitution de cet herbicide qui ne posent pas d'inconvénients pratiques ou économiques « majeurs », et les situations d'impasses techniques où aucune autre alternative n'est envisageable pour le moment. L'évaluation a montré que dans de nombreuses situations le glyphosate est déjà abandonné sur le terrain que ce soit en viticulture ou dans d'autres cultures, notamment lors de désherbage mécanique entre les rangs et sous les rangs.

Le vendredi 9 octobre, le verdict tombe, l'ANSES annonce les restrictions d'usage du glyphosate pour la viticulture, l'arboriculture et les céréales. En ce

L'ANSES a tranché : interdiction d'utilisation du glyphosate entre les rangs, utilisation autorisée lorsque le désherbage mécanique n'est pas possible (dans les situations de fortes pentes, vignes en terrasse, sols caillouteux, vigne-mère de porte-greffes), et enfin restriction de la dose annuelle maximale autorisée à 450g/ha/an, les applications étant limitées à 20 % de la surface de la parcelle soit une réduction



de 80 % par rapport à la dose actuelle autorisée. Il est à noter que l'usage du glyphosate pour dévitaliser les ceps de vigne n'est pas touché par ces restrictions.

Ces nouvelles règles s'appliqueront dans les 6 mois à venir pour la vingtaine de produits encore sur le marché, pour les produits qui bénéficient d'un renouvellement d'AMM (Autorisation de Mise sur le

Marché) les restrictions seront immédiates. Ce qui devrait conduire à une réduction des quantités de glyphosate utilisées en France dès 2021 pour aller en 2023 vers la fin totale de l'herbicide controversé.

Plusieurs questions restent sans réponses. Qui évaluera si la situation permet ou non une substitution d'usage du glyphosate ? Qu'est-ce qu'une forte pente ? Qu'est-ce qu'un sol caillouteux ?

Quid du Mancozèbe ?

Troisième molécule la plus utilisée sur le continent, cette matière active est depuis plusieurs mois sur la sellette. Classée comme toxique pour la reproduction et perturbateur endocrinien son sort était entre les mains de l'ANSES et de la commission européenne. Depuis le dernier comité permanent des végétaux de la commission européenne du 22-23 octobre la décision a été prise d'interdire son utilisation en protection végétale à partir du 31 janvier 2021.

ACTUALITÉS

Enrichissement de la vendange 2020

Par arrêté préfectoral du 26 août 2020, les vins IGP Côtes du Lot, Coteaux de Glanes et Comté Tolosan produits dans le Lot, ainsi que les vins sans IG ont obtenu l'autorisation d'augmenter le titre alcoométrique volumique pour l'élaboration des vins de la récolte 2020.

Ci dessous les limites d'enrichissement maximal :

	Couleur	Type de vins	Limite d'enrichissement maximal (% Vol)
IGP Côtes du Lot	Blanc – Rosé		1,50%
	Rouge		1%
	Rouge COT (Malbec)		1,50%
IGP Coteaux de Glanes	Blanc – Rosé		1,50%
	Rouge		1%
IGP Comté Tolosan Lot	Blanc – Rosé	Excepté vins de raisins surmûris	1,50%
	Rouge		1%
Vins sans IG	Blanc – Rosé		1,50%

DERNIÈRE MINUTE

Le Concours Général agricole des vins 2021 est maintenu, les conditions seront connues dans les semaines qui viennent, surveillez vos mails.

Contact : Josiane Boulanger – 05 65 23 22 22 – j.boulanger@lot.chambagri.fr

Rappel

Les arrachages à effectuer pendant la campagne 2020/2021 (du 1/08/2020 au 31/07/2021) doivent faire l'objet d'une demande de mesurage par FranceAgriMer (via l'application VITIRESTRUCTURATION). Cette demande doit être déposée préalablement aux travaux, et au plus tard le 17 Décembre 2020 (ne pas commencer les travaux d'arrachages avant le passage de FranceAgriMer).

Contact : Josiane Boulanger – 05 65 23 22 22 – j.boulanger@lot.chambagri.fr

Web série Dephy viticulture Occitanie

Du 13 novembre au 10 décembre, une web-série DEPHY Viticulture en Occitanie est organisée à destination des agriculteurs et conseillers de la filière viticulture. Venez profiter des témoignages d'agriculteurs et des échanges sur la biodiversité et les alternatives aux phytos en viticulture sur le bassin méditerranéen.

Cette web-série est organisée dans le cadre de l'action Rencontres Alternatives Phytos par la Chambre régionale d'Agriculture d'Occitanie en partenariat avec les réseaux DEPHY animés par la Chambre d'Agriculture de l'Aude, la Chambre d'Agriculture de l'Hérault et la FR CIVAM Occitanie.



**Rencontres
Alternatives
Phytos**

Pour vous inscrire, cliquez

ICI

(Inscription obligatoire)



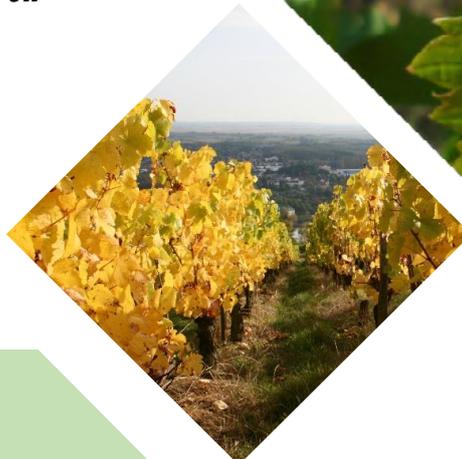
ÉCOPHYTO
DEPHY Réseau et outils locaux
à l'initiative des agriculteurs

***Témoignages d'agriculteurs et échanges sur la
biodiversité et les alternatives aux phytos en
viticulture sur le bassin méditerranéen***



**En webinaire du 13 novembre au
10 décembre 2020**

**Contacts: gabrielle.galipaud-gloaguen@occitanie.chambagri.fr ou
sandrine.thibaut@occitanie.chambagri.fr**



WEB-SERIE DEPHY VITICULTURE OCCITANIE

Témoignages d'agriculteurs et échanges sur la biodiversité et les alternatives aux phytos en viticulture sur le bassin méditerranéen

- **En webinaire du 13 novembre au 10 décembre 2020**

Inscription
ICI

PROGRAMME

VENDREDI 13 NOVEMBRE DE 14H À 15H Gestion des doses de cuivre en viticulture, retour d'expérience du groupe DEPHY et témoignage d'agriculteur	Karen POIROT (CIVAM Occitanie, IR DEPHY) Mathias PAICHELER (Château Coupe-Roses, Minervois)
VENDREDI 20 NOVEMBRE DE 9H À 12H 9h-9h20: Présentation du plan Ecophyto et des réseaux DEPHY viticulture en Occitanie 9h20 - 10h30: Les couverts végétaux alliés du changement climatique <ul style="list-style-type: none">• Trajectoire d'une exploitation engagée dans la réduction des herbicides et témoignage d'agriculteur• Des cultures de services pour réduire l'usage des produits phytos: effet des couverts et pilotage des compromis entre services 10h-30- 11h: pause 11h -12h: La biodiversité dans les systèmes viticoles <ul style="list-style-type: none">• Les chauves-souris de précieuses auxiliaires agricoles• Présentation du programme national des terres et des ailes, retour d'expérience sur le Narbonnais: exemple de mise en place d'une journée d'animation sur une ferme DEPHY à Gruissan (11)	Éric L'HELGOUACH (CA Vaucluse, IT DEPHY), Gabrielle GALIPAUD GLOAGUEN (CRA Occitanie) Stéphanie GENDAUD-GENTES (CA Hérault, IR DEPHY), Thomas FOUANT (Domaine de la Jasse), Léo GARCIA (Montpellier SupAgro UMR SYSTEM)
JEUDI 03 DÉCEMBRE DE 10H À 11H L'utilisation des biocontrôles, la protection innovante et naturelle de demain pour une viticulture performante et écoresponsable ? <ul style="list-style-type: none">• Se retrouver dans la jungle: généralités réglementaires et fausses idées• Etat des lieux des pratiques actuelles, premiers résultats premiers résultats et perspectives d'avenir.	Augustin JEOFFRE (CA Aude, IR DEPHY) et témoignage d'agriculteur
JEUDI 10 DÉCEMBRE DE 16H À 17H30 Maîtriser sa qualité de pulvérisation pour réduire ses doses de produits phytos avec la méthode Optidose®	Ameline MOUTARD (CA Hérault, IR DEPHY), Christophe AUVERGNE (CA Hérault) et témoignage d'agriculteur

Les partenaires de la journée:



CA: Chambre d'Agriculture
IR: Ingénieur Réseau
IT: Ingénieur Territoriale



Document réalisé par :
La Chambre d'Agriculture du Lot
430 avenue Jean Jaurès - CS60199 - 46004 CAHORS CEDEX 9

Contact : Service Filière Végétales - Tél : 05 65 23 22 22 - environnement-vegetal@lot.chambagri.fr

